Archives parlementaires

Adresse des membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Seyssel (Ain), qui félicitent la Convention pour ses glorieux travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Seyssel (Ain), qui félicitent la Convention pour ses glorieux travaux et l'invitent à rester à son poste, lors de la séance du 23 brumaire an II (13 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 124;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40314_t1_0124_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

F.

Adresse des membres du conseil général et du comité de surveillance de la commune de Seyssel l'Ain (1).

Adresse à la Convention nationale par les membres du conseil général de la commune de Seyssel l'Ain et les membres du comité de surveillance de la même ville, réunis.

« Et nous aussi, nous sommes sans-culottes; et dussions-nous encore aller nus, nous ferons gravir et respecter la Montagne, bon gré et mal gré, par les vils partisans de la plaine.

« Oui, nous chérissons la Montagne. Courage, braves représentants, chers montagnards, vous avez sauvé la République, vous l'avez purgée de l'air infect du marais; achevez et perfectionnez votre ouvrage, tout ira bien.

« Vous avez prouvé à ceux qui croyaient que l'intérêt de la chose publique exigeait votre remplacement qu'ils étaient dans l'erreur; il faudrait qu'ils fussent bien bornés pour ne pas en revenir, il ne peut y avoir que des enfants dénaturés et des scélérats embourbés qui ne sentent pas ou ne veulent pas sentir le prix de vos travaux depuis que vous avez fait une saignée au marais.

« Que ne pouvons-nous trouver des expressions assez vives et énergiques pour vous exprimer ce que nous pensons, et voudrions vous dire. Ne vivant que du jour à la journée, et du produit de nos travaux, nous n'avons jamais abordé la rhétorique, nous, nous sommes ignorants, mais francs et loyaux, nous sommes vrais républicains, nous ne pouvons souffrir ni flatterie, ni mensonge, nous n'aimons que la vérité, et c'est dans ces sentiments que, tandis que la neuvième partie de notre population combat sur la frontière, nous chantons dans nos foyers avec plus de pompes que jamais prêtre n'a entonné le *Gloria in excelsis*, les louanges de la Montagne qui, s'étant épurée et élevée au-dessus des brouillards de la plaine, nous a retenus au bord du précipice où nous allions être plongés, et va entièrement combler l'affreux abîme qui s'ouvrait sous nos pas.

« Nous conjurons donc les braves habitants de la sainte Montagne de rester à un poste où ils semblent avoir été placés par la divinité.

« Tremblez, tyrans, tremblez, royalistes et fédéralistes, vos règnes ne sont plus de saison.

« *Vivent la liberté et l'égalité ! vive la République ! vivent la Convention et toute la brave sans-culotterie !*

« Fait en maison commune audit Seyssel, le 3e jour de la 1re décade du 2e mois de l'an II de la République française, une et indivisible. »

(Suivent 21 *signatures.)*

G.

Adresse des Montagnards, composant la Société républicaine de Magnac (2).

Les Montagnards composant la Société républicaine des Amis de la Liberté, séante à Magnac au conseil général, à la Convention nationale.

« Magnac, chef-lieu de canton, district du Dorat, département de la Haute-Vienne, 14e jour de brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Un orateur du comité de Salut public disait dernièrement à votre tribune, en annonçant une nouvelle victoire remportée par l'une de nos armées sur les esclaves combinés de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre : « Encore un beau jour pour la République ». La Société de Magnac, en vous exprimant l'hommage de son adhésion aux lois bienfaisantes et populaires que vous venez de rendre contre les fédéralistes et les accapareurs, s'écrie, dans l'expansion de sa joie : « Encore un titre de plus pour la sainte Montagne à la reconnaissance nationale. »

« Notre dévouement inaltérable pour les braves sans-culottes qui siègent sur cette sainte Montagne, nous engage à vous exposer que le département de la Haute-Vienne renferme dans ses limites deux cités connues sous le même nom de Magnac; que celle que nous habitons n'est distinguée de l'autre que par le surnom de Laval. Nous sollicitons avec instance qu'à ce nom exécrable de Laval, dont le souvenir amer retrace l'idée d'une secte justement proscrite, il soit substitué celui de Montagne et qu'à l'avenir notre commune républicaine soit connue sous le nom chéri de *Magnac-la-Montagne.*

« Législateurs, tous les ci-devant nobles, par un raffinement de vanité, avaient imaginé d'entourer de murailles altières, sous le titre fastueux de parcs, les champs vastes et fertiles dont ils avaient dépouillé ce qu'ils appelaient leurs vassaux. L'entrée en était interdite à presque tous les mortels; ce terrain sacré était visité par leur grandeur et leurs bas courtisans; l'air et le soleil y étaient cependant admis par grâce spéciale.

« Fidèles mandataires du peuple, il est temps de faire disparaître ces tristes monuments du sol de la liberté; ce spectacle féodal répugne aux yeux de l'égalité. Nous demandons en conséquence que la destruction de tous les parcs soit incessamment ordonnée.

« Guerre aux tyrans, aux fédéralistes et aux modérés !

« Amour et dévouement inaltérables aux fidèles représentants du peuple.

FRICHON, *président.*

« *Par la Société :*

« J. MICHELET, *secrétaire ;* L. MICHAUD, *secrétaire.*

« *Par le conseil général :*

« LAROQUE, *maire ;* J.-L. LAROQUE, *secrétaire-greffier.* »

(1) *Archives nationales,* carton C 279, dossier 753.
(2) *Archives nationales,* carton C 280, dossier 770.